

## R A P P O R T

Sur l'occupation de la Chancellerie consulaire de  
l'Ambassade de Suisse à Paris, le 13 juillet 1972,  
par le Groupe BELIER

---

Le 13 juillet 1972, vers 11 heures, quatre individus se sont introduits dans mon bureau (2e étage) alors que j'avais la visite de Me Alain BERTHOUD, avocat-conseil de cette Ambassade. Au nom du groupe BELIER, ils venaient occuper l'Ambassade; ils me demandèrent de quitter mon bureau séance tenante. Sur mon refus, ils précisèrent que j'avais intérêt à les suivre. Je refusai une nouvelle fois. Ils prirent alors la direction de la sortie et fermèrent à clé la porte de mon bureau. Aussitôt, je me précipitai sur la deuxième porte de mon bureau donnant accès à celui de ma secrétaire et évitai de justesse à bloquer cette issue en introduisant mon pied entre la porte et son montant. Il s'en suivit une explication assez vive et, sur un ton qui n'appelait guère de réponse, je les sommai de descendre l'escalier rejoindre Jean-Claude MONTAVON, l'animateur du groupe. Une vingtaine de personnes occupait le premier étage. Sans perdre une seconde, j'ordonnai à mes collaborateurs de fermer les coffres et les pupitres, de mettre tous les documents en lieu sûr, de rester sur place et d'attendre mes instructions. J'en fis de même à ceux du troisième étage (Service AVS/AI).

Je signifiai ensuite à Jean-Claude Montavon qu'en cette veille de congé, plusieurs compatriotes devaient recevoir leurs passeports dans l'heure qui suivait et que nombreux étaient ceux qui avaient encore affaire à mon service AVS/AI pour des cas urgents et importants. C'est alors



qu'intervint le dialogue entre M. Bauermeister, arrivé dans la cour de l'Ambassade, et Jean-Claude Montavon, resté à la fenêtre du premier étage de la Chancellerie. Tout cela n'avait duré que l'instant de 2 à 3 minutes.

L'occupation des locaux a été extrêmement rapide. Tandis que l'huissier du rez-de-chaussée était invité par quelques intrus à quitter le fichier, des petits groupes pénétrèrent à l'intérieur du bâtiment et occupèrent simultanément tous les étages, non sans avoir pris la précaution de bloquer la porte d'accès à la Chancellerie. Drapeaux et pancarte furent fixés aux murs donnant sur la rue de Grenelle et une liaison par "Talki-Walki" était établie avec l'extérieur.

A plusieurs reprises, je fus invité à signer une déclaration disant que je n'étais pas séquestré. Je refusai de signer et ordonnai à mes collaborateurs d'en faire autant et, en aucun cas, d'apposer une signature au bas d'un document. L'autorité et la discipline des occupés avaient visiblement surpris les occupants.

Et Montavon qui venait de s'entretenir longuement avec M. Bauermeister vint me trouver. En ma présence, il donna ses instructions au terme desquelles le personnel de la Chancellerie ne serait pas incommodé dans son travail et que nous pourrions recevoir les compatriotes qui sollicitaient nos services.

Immédiatement après, les occupants s'installèrent au rez-de-chaussée du bâtiment pour y pique-niquer. La liaison avec l'extérieur fonctionnait en permanence et un piquet veillait sur les drapeaux et la pancarte.

3)

Vers 16h30, j'ai fait une tournée de tous les bureaux avec Montavon. Aucun sévice n'avait été commis contre l'un de mes collaborateurs et aucun document n'avait été touché ou emporté. Les locaux étaient intacts. J'en ai donné quittance à Montavon.

Après avoir nettoyé les locaux, ils quittèrent les lieux à 17heures.

Paris, le 31 juillet 1972.

